

BULLETIN MUNICIPAL

N° 42

2^{ème} Semestre 2021

LE MOT DU MAIRE

Arrivant au terme de cette année il est temps d'en faire le bilan. Elle fut encore compliquée sur le plan sanitaire mais pleine d'espoir pour la suite.

En effet le retour de la vogue, déplacée exceptionnellement au 13 et 14 juillet en raison des restrictions sanitaires, fut un succès tant par la soirée avec son magnifique feu d'artifice offert par le comité d'animations, que par le spectacle du mercredi 14 juillet de très bonne qualité perturbé par la pluie mais qui a quand même pu se produire sous la halle.

La finale départementale de labour le 22 août orchestrée de main de maître par les Jeunes Agriculteurs du canton, qui a déplacé 1500 personnes pour 550 repas servis à midi avec l'aide de nombreux Saint-Vitournais.

N'oublions pas les marchés paysans qui ne se sont jamais arrêtés mais dont les animations ont pu reprendre. Le vide grenier du comité des fêtes, la Potirando organisée par l'APEL qui a vu 650 marcheurs et vététistes découvrir les chemins de la commune. Le Téléthon qui reprend son rythme avec ces nombreuses animations et sa solidarité qui n'a jamais fait défaut à St Victor.

Au niveau de la commune ; les clés du complexe sportif ont été remises au club qui a repris ses activités, en y ajoutant grâce à une entente avec St Romain Lachalm la création d'équipes jeunes.

Le lotissement communal prend du retard, un diagnostic archéologique nous a été imposé et devrait retarder le chantier de six mois environ. La commune a finalisé son accord avec « Bâtir et Loger » pour la construction de six logements T4 en trois blocs de deux logements avec garage, pour une mise en location prévue en juin 2023.

Un projet est en cours sur l'aménagement du bourg avec une étude préalable financée par la communauté de communes Loire Semène mené sur l'ensemble des sept communes. Cette dernière permettra non seulement d'avoir une première approche de ces travaux mais aussi de pouvoir déposer des dossiers de subventions car sans elles rien ne serait possible.

Une grande première cette année avec l'élection d'un conseil municipal jeunes, effectif depuis le 8 octobre. En effet c'est huit jeunes, quatre filles et quatre garçons qui vont être le trait d'union de la jeunesse avec le conseil municipal afin de faire remonter leurs souhaits et ensuite voir comment ces derniers peuvent prendre forme.

Je souhaite remercier tout le conseil municipal pour le travail fourni, les projets ne manquent pas, et il faut toujours se tenir prêt pour pouvoir trouver une réponse favorable aux aides proposées.

Mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2022 que nous pourrons partager ensemble le **dimanche 9 janvier à 11h à la salle polyvalente.**

Yves BOMPIÛ

SOMMAIRE

2	Le mot du maire
3	Informations municipales
12	Informations CCLS et ARS
13	La parole aux associations
22	Amis de Saint-Victor-Malescours (pages numérotées de I à VI)
28	Agenda – Etat Civil

RECENSEMENT

Repoussé d'une année pour raisons sanitaires, le recensement se déroulera sur notre commune du 20 janvier au 19 février 2022.

Encadré par la loi, mis en place par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), le recensement revêt un caractère **obligatoire**, tant pour les communes chargées de l'organiser que pour les habitants qui sont tenus d'y répondre. Les réponses obtenues ont un caractère strictement **confidentiel** et les agents chargés du recensement sont tenus au secret professionnel. Le recensement est **gratuit**.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de connaître la population légale d'un territoire géographique afin de déterminer, en particulier, le montant de la participation de l'Etat au budget des communes (Dotation Globale de Fonctionnement).

Il permet également de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements et d'anticiper les besoins en matière d'équipements collectifs, transports, ouvertures de commerces, implantation d'entreprises ...

Qui réalise le recensement ?

Une conseillère municipale coordonnatrice, supervisée par un agent de l'INSEE, a en charge l'organisation du recensement avant, pendant et après la collecte des données.



Suite à un appel à candidature, Ghislaine POULY et Adeline POULY ont été recrutées par la commune en qualité **d'agents recenseurs** et réaliseront les tournées pour la collecte des données.

Elles seront porteuses d'une **carte officielle d'agent recenseur**.

Comment se déroulera le recensement ?

Vous pourrez vous faire recenser par internet sur le site www.le-recensement-et-moi.fr ouvert à partir du 20 janvier 2022.

Vos **codes confidentiels de connexion seront joints à un courrier** qui sera distribué dans votre boîte à lettres ou vous sera remis en mains propres par l'agent recenseur avec une date butoir pour répondre.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Notre village regorge de jeunes pousses qui débordent d'idées et sont les acteurs de demain. C'est avec cette idée en tête que le conseil municipal a souhaité impliquer les enfants et les adolescents pour qu'ils prennent part à la vie démocratique de la commune. Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) de Saint-Victor-Malescours a ainsi vu le jour !



Les premières élections au conseil municipal jeunes ont eu lieu du 6 au 8 octobre. Les candidatures étaient ouvertes à tous les jeunes nés entre 2007 et 2013, habitant la commune ou fréquentant l'école du village. Pas moins de 15 candidatures ont été présentées.

La semaine précédant les élections, les élus du conseil adulte ont accompagné les candidats qui le souhaitaient dans la réalisation de leurs affiches de campagne, qui ont été apposées à l'extérieur de la Mairie.

Si les enfants fréquentant la dernière classe de l'école sont venus voter en groupe, accompagné de leur enseignant, les jeunes collégiens se sont déplacés le mercredi ou l'un des deux soirs où le bureau de vote leur était ouvert à l'heure d'arrivée du car.

A l'issue des trois jours de scrutin, la participation était plus que satisfaisante puisque sur les 87 électeurs inscrits, 55 jeunes se sont déplacés pour voter (63 %).

Le dépouillement a eu lieu le vendredi 8 octobre.



En tenant le rôle d'assesseurs, les candidats ont vécu une première expérience citoyenne.



Huit jeunes issus de l'école comme du collège ont été élus pour une durée maximale de trois ans. Pour respecter la parité, quatre garçons et quatre filles composent ce premier CMJ :

- Lucas Custodio
- Léandre Chapuis
- Tiago Berlier-Lima
- Calix Sabot
- Cléopée Sabot
- Camille Epalle
- Juliette Teyssier
- Tess Bompuis

de gauche à droite, au premier plan devant le maire et les adjoints.



La journée d'installation du CMJ s'est déroulée le samedi 23 octobre. Les nouveaux élus ont été accueillis officiellement par le Maire, en présence des adjoints et de conseillers municipaux.

Pour marquer son engagement au service de tous les jeunes de la commune qu'il représente désormais, chacun a signé la « Charte du Conseiller Municipal Jeune » qui restera affichée en salle du conseil municipal de la mairie tout au long du mandat.

A l'issue de cette séance d'installation, les jeunes élus ont été invités à faire le tour du village à la découverte des réalisations les plus récentes. Yves Bompuis, maire, et Frédéric Teyssier, adjoint en charge des travaux, leur ont expliqué les différentes étapes d'un projet et le cheminement permettant d'aboutir à sa réalisation.



Cette première journée d'installation s'est poursuivie, l'après-midi, par une sortie au bowling. Ce moment convivial et ludique a été voulu pour permettre rencontre et partage entre les membres de cette nouvelle équipe.

Le samedi 27 novembre, les jeunes ont réellement commencé leur mandat par une première réunion de travail. Ce jour-là, ils ont réfléchi sur des actions prioritaires, issues de leurs programmes, à mettre en place à court terme (rencontres avec des aînés, atelier de création de nichoirs à oiseaux ouvert à tous...) ou à long terme (rénovation du city-stade, participation à l'amélioration de l'entrée du centre bourg...).

Auparavant, ils avaient également participé à la cérémonie du 11 novembre.

Le CMJ se réunira environ tous les deux mois, épaulé par des élus du conseil municipal adulte pour débattre, proposer et travailler à la mise en place de leurs actions et projets.

Comme celles des adultes, leurs réunions sont ouvertes au public. Tous les jeunes sont donc les bienvenus pour écouter, proposer, appuyer les projets lors de ces moments de travail.

Nul doute que l'énergie, l'imagination et l'implication des membres du CMJ aideront les élus adultes à mieux répondre encore aux besoins de chacun, petits et grands !

URBANISME et VOIRIE

Nouveau lotissement : c'est parti !

Le projet du nouveau lotissement est lancé. Il se situe dans la continuité du lotissement « Les Pins », sur la route du Trève : 7 lots de 750 à 840 m² seront proposés.

Le projet a pris un peu de retard car une nouvelle réglementation impose l'obligation de faire réaliser un diagnostic archéologique. Dans une suite logique à ce chantier, des travaux sur le réaménagement du lotissement "Les Pins" seront réalisés : stationnement, goudronnage, sens de circulation, aménagement paysager... La municipalité espère que les premiers coups de pelle de ce nouveaux lotissement communal seront donnés au printemps.

Construction de logements sociaux

« Batir et Loger » a été choisi pour construire 6 maisons de ville, au sud du bourg, rue de la Source. Il s'agit de 3 blocs de 2 maisons mitoyennes de type T4. Leur implantation a été prévue pour ne pas gêner la vue des habitants des logements en surplomb.



« Batir et Loger » a acheté 2400 m² de terrain pour réaliser ces constructions et y adjoindre un parking communal ouvert à tous.

La municipalité espère ainsi répondre au besoin de locatif sur la commune. Ces travaux débuteront en 2022,

← Vue projetée des logements sociaux
(simulation de Bâtir et Loger)

Travaux de voirie

Dans son budget 2021, la commune avait programmé des travaux de voirie à hauteur de 83 000 €, largement subventionnés par une DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux).

Environ 1,5 km de voies ont bénéficié d'une reprise d'enrobé : chemin du Suc du Poyet, route de la Mûre (entre la Bourlèche et le haut de la Mûre), route de Moulin Blanc (entre Malescours et Moulin Cheval), route de Chazotte (entre Bonnefonds et le sud du bourg).



← Chemin du Suc du Poyet
(reprise d'enrobé)

Rue du Calvaire →
(extension des réseaux)



SERVICES TECHNIQUES

Une équipe au service de la commune

Si Saint Victor reste le plus petit village de la communauté de communes Loire Semène par son nombre d'habitants, sa superficie le situe en milieu de classement.

Jusqu'à cette année, Johann Brossier, 31 ans, employé communal depuis juillet 2014, se chargeait seul de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, du nettoyage dans le bourg... Ces actions quotidiennes et récurrentes ne lui permettaient pas de dégager du temps pour d'autres opérations pourtant nécessaires (entretien des chemins, par exemple).



Au printemps, la mairie a eu l'opportunité d'embaucher un second employé communal dans le cadre du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). Vincent Piqueres, 29 ans, originaire de Dunières avait précédemment déposé une candidature spontanée. Depuis août, il épaula donc Johan à raison de 30h par semaine. Une excellente collaboration s'est vite installée et la municipalité se réjouit de l'organisation et du résultat, en termes d'efficacité, qui en découlent.

En équipe, ils peuvent désormais réaliser en interne plus de travaux qui, jusqu'à présent, étaient sous-traités.

Néanmoins, certains travaux, comme le déneigement, devront toujours être effectués par des entreprises extérieures.

La présence de deux employés communaux apporte l'assurance à la commune d'avoir une continuité de service en cas d'absence et pendant les congés (arrosage en été, par exemple).



Mais surtout, cela permet aux salariés de travailler dans de meilleures conditions de sécurité (travaux sur la voie publique, dans des lieux peu fréquentés ou mal couverts par les réseaux téléphoniques, travaux en hauteur, port de charges,...)

Parallèlement à ce recrutement, la commune a engagé l'achat de matériel supplémentaire (broyeur de végétaux, girobroyeur articulé...) leur permettant d'optimiser leurs interventions.

Cet automne, vous avez peut-être déjà remarqué que certains chemins avaient été débroussaillés et rendus utilisables, et que les abords de tous les dépôts de containers du SICTOM dans les hameaux avaient été nettoyés... Autant de tâches indispensables pour la commune et réalisées par l'équipe d'employés communaux au service de tous les habitants.

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

une question de santé publique

(C. GAUVRIT – Référent ambroisie)

Ces dernières années sur notre commune, on a vu fleurir des plantes inhabituelles, comme le datura, plus familières des basses altitudes que des plateaux. Le réchauffement du climat nous a probablement amené ces nouvelles venues, mais aussi une autre intruse bien plus problématique : l'ambroisie à feuilles d'armoise.



Cette plante, qui est heureusement encore rare chez nous, pose un problème de santé publique, dont souffrent fortement les départements de la vallée du Rhône. Son pollen est allergisant et les personnes sensibles y représentent plus de 10 % de la population.

Elles peuvent déclencher des réactions dès que cinq grains de pollen sont présents par m³ ! Cela va de la rhinite jusqu'à la crise d'asthme, en passant par l'urticaire, l'eczéma et la conjonctivite. Comme l'ambroisie fleurit tard dans la saison, c'est généralement en août que se manifestent ces réactions. Il faut donc être vigilants !

← AMBROISIE stade DEBUT DE FLORAISON

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a suscité via le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles) la désignation d'un « référent ambroisie » pour la commune. Il est chargé de détecter cette plante, d'en vérifier les signalements faits à la mairie, et de coordonner son élimination. Evidemment, le FREDON est informé de toutes ces étapes.

Le décret et l'arrêté du 26 avril 2017 stipulent que les propriétaires ou les exploitants sont tenus de prévenir la pousse et de détruire les ambrosies.

Toutefois, à Saint Victor, la municipalité et le référent considèrent qu'il faut accompagner et aider les personnes qui ont la malchance de voir de l'ambroisie se développer sur leur terrain. Mais ces dernières doivent rester actives dans l'élimination.



AMBROISIE stade JEUNE

COMMENT RECONNAITRE L'AMBROISIE ?

Feuilles profondément découpées



Sans odeur quand on les froisse

Feuilles du même vert sur les deux faces



Tige velue

COMMENT SUPPRIMER L'AMBROISIE ?

L'ambroisie doit impérativement être arrachée !

En effet, si l'on se contente de la couper, les bourgeons situés à la base de la tige repartent et donnent des ramifications presque horizontales, donc difficiles à couper si on intervient à nouveau. De plus elles portent davantage de fleurs femelles, qui donneront des graines, lesquelles seront à l'origine de nouvelles infestations les années suivantes (ces graines subsistent plus de 10 ans dans le sol).

En résumé :

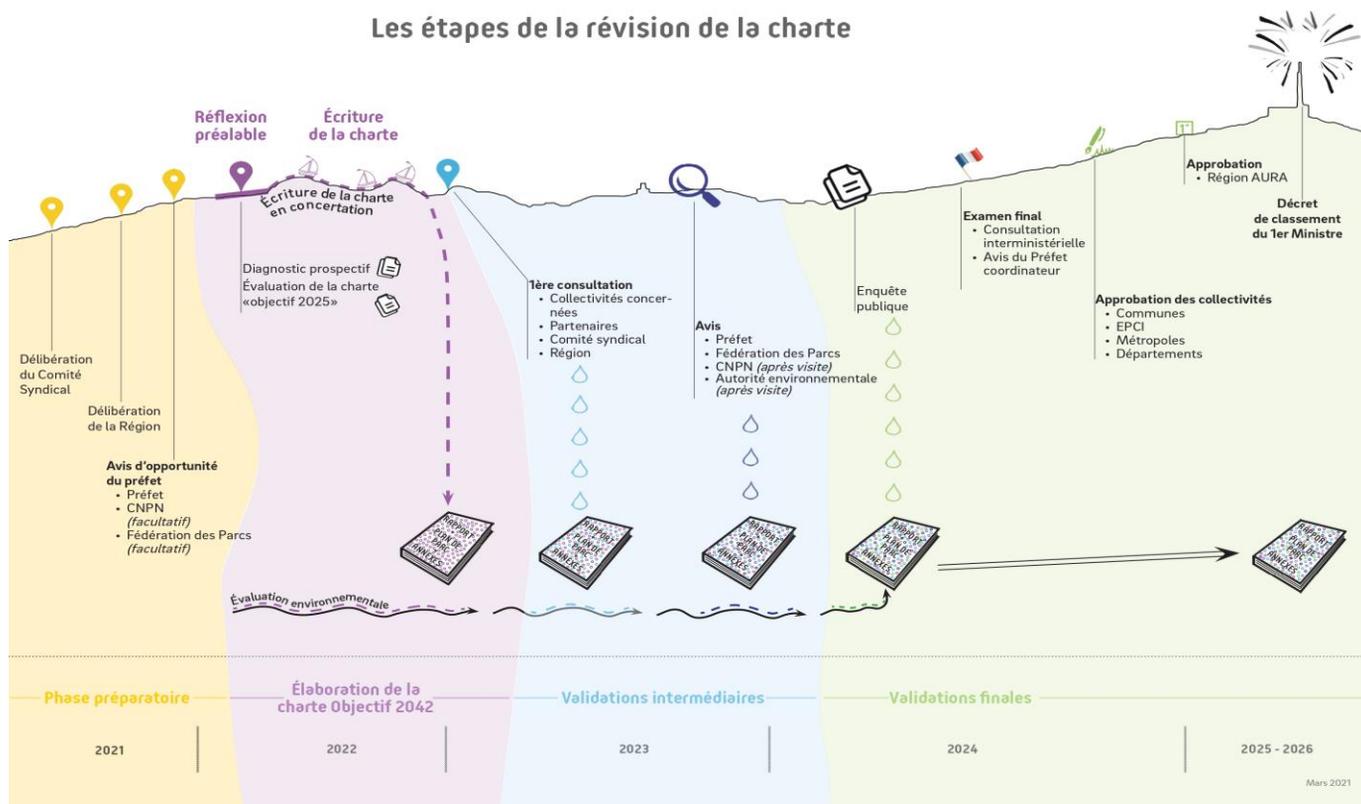
Si l'on suspecte que de l'ambroisie pousse sur son terrain, il convient de le signaler à la mairie, qui avertira le référent. Celui-ci viendra déterminer s'il s'agit bien de cette plante, auquel cas il faudra mettre en œuvre son arrachage.

PARC DU PILAT

En janvier 2021, à l'occasion de la révision de la charte, le comité syndical du Parc Naturel Régional du Pilat a décidé d'élargir le périmètre actuel du parc. La commune de Saint-Victor-Malescours est concernée par cette proposition. Le conseil municipal a choisi de suivre l'évolution de l'écriture de cette charte sans pour autant que cela l'engage pour l'avenir.

En 2025, il décidera de l'approuver ou non et donc de faire entrer ou non la commune dans le Parc du Pilat. Suivre de près l'écriture de la charte permettra de prendre cette décision avec le maximum d'informations.

Les étapes de la révision de la charte



Comme il apparaît sur la frise, la population aura l'occasion de donner son avis lors de l'enquête publique précédant la décision du conseil municipal.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du parc : www.parc-naturel-pilat.fr

REPAS DES AINES

Une action du CCAS



Chaque année, le CCAS offre une journée de convivialité pour les aînés de la commune.

Après une année compliquée en 2020, qui n'a pas permis de se réunir nombreux autour d'un bon repas, le CCAS a renoué avec ses bonnes habitudes et invité toutes les personnes de 70 ans et plus qui le désiraient à se retrouver à la Sapinière le samedi 27 novembre.

Une trentaine de convives aînés, un peu moins que les années « d'avant la pandémie », ont répondu par leur présence à ce repas.

Pour autant, les absents ne sont pas oubliés. 44 paniers remplis de produits locaux ont été confectionnés : 15 pour des couples, et 29 pour des personnes seules.

Le 18 décembre, les bénéficiaires ont été reçus en mairie par les membres du CCAS mais ont eu la surprise d'être également accueillis par de jeunes élus au Conseil Municipal Jeunes, qui tenaient à rencontrer les aînés.

Une distribution à domicile était également organisée pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et celles accueillies en EPAHD.

CEREMONIE DU SOUVENIR

La commémoration de l'Armistice du 11 Novembre avec l'hommage rendu aux Soldats Morts pour la France s'est déroulée cette année en présence des Jeunes Elus du Conseil Municipal Jeunes.

La Mairie a souhaité les associer à cette cérémonie aux Monuments aux Morts, afin de donner plus de sens au devoir de mémoire auprès des jeunes générations.

La gerbe de fleurs tricolore a été déposée conjointement par le Maire entouré des jeunes élus et le représentant des Anciens Combattants.



INAUGURATION DU STADE

Le samedi 4 septembre matin a eu lieu l'inauguration du stade de la Garne et des vestiaires. Le contexte sanitaire particulier nous a contraint à limiter l'évènement aux seuls élus, entreprises et membres de l'Union Sportive. Cela n'a pas permis d'offrir la possibilité à toute la population de découvrir ces nouveaux équipements tant attendus. Ce n'est que partie remise, puisque dans le cadre des 60 ans de l'USSVM qui interviendront en 2022, une journée porte ouverte sera organisée par le club pour présenter ces nouveaux locaux.



En présence du Président de la Région Laurent Wauquiez, du Sénateur Olivier Cigoloti, du Président de Loire Semène Frédéric Girodet, du Conseiller Départemental Bruno Marcon, des élus des communes voisines, Mr le Maire Yves Bompuis et Jeanine Champavert ont coupé le ruban avec beaucoup d'émotion devant l'accomplissement de ce projet qui a été largement porté par notre cher Jo tout au long de ces années.

Tout le monde avait une pensée pour lui en cette belle journée.

Pour rappel, le coût définitif du projet (stade et vestiaires) s'élève à 732 308 € HT. Détail des financements :

- Région 323 300 €
- Etat 173 167 €
- Loire Semène 64 754 €
- Commune 171 087 €

Les équipements ont donc été subventionnés à 77 % environ.

Après un intermède cocasse organisé par le club, tout le monde a pu partager un moment rare de convivialité, moment précieux en cette époque... avec la perspective pour la commune et le club de disposer d'un des plus beaux stades du département.



LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Une action de la Communauté de Communes

Pour faire ses courses, des recherches ou tout simplement pour travailler, le numérique s'est installé dans notre quotidien. Nous ne sommes toutefois pas tous égaux face à ces nouveaux outils. Ils peuvent être difficiles à appréhender et constituer ainsi un véritable frein dans la vie de tous les jours.

Afin de lutter contre ce facteur d'exclusion qui s'est intensifié avec la crise sanitaire, la Communauté de communes Loire Semène a souhaité agir contre la fracture numérique. Deux conseillers numériques, ont ainsi été recrutés dans le cadre du plan « France Relance ».

Ces conseillers sont chargés d'accompagner les habitants des sept communes du territoire aux usages quotidiens du numérique afin de contribuer à lutter contre l'isolement, de faciliter l'accès à l'emploi, d'accompagner la scolarité des enfants ou de favoriser l'autonomie dans les démarches administratives en ligne. Concrètement, ils aident le public à se familiariser avec les usages quotidiens du numérique (découvrir et utiliser une messagerie électronique, installer et utiliser les logiciels, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin...). Ils jouent aussi un rôle de sensibilisation aux usages citoyens (apprendre à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants et adolescents).



Ainsi, Romain Proriol et Maxime Cheucle, interviendront dès le mois de janvier sur la commune de St Victor Malescours sous forme de permanence au public à la mairie et à la bibliothèque (jours restant à définir).



Ils peuvent aussi être contactés à l'adresse mail suivante :

conseillersnumeriques@loire-semene.fr

COMMUNIQUE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le **monoxyde de carbone** (CO) est un **gaz asphyxiant indétectable** : il est **invisible, inodore et non irritant**. Il se diffuse très vite dans l'environnement **et peut être mortel en moins d'une heure**. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



COMITE D'ANIMATION

VOGUE

Cette année la vogue a été déplacée du dernier week-end de juin aux 13/14 Juillet.

Malgré une météo incertaine, beaucoup de familles se sont déplacées pour assister au feu d'artifice puis les jeunes ont pris la relève en dansant jusqu'à tard dans la nuit.



Le lendemain, la pluie s'est, hélas, invitée au spectacle des funambules et le « Cabaret Circus » a dû se replier partiellement sous la halle.

Quant à la soupe aux choux, elle ne s'est pas laissée prier, les 250 soupes prévues ont été appréciées.



Comme les années précédentes, le comité a organisé son vide grenier en parallèle du marché des Paysans du Coin. Le soleil éclatant de ce dimanche 12 Septembre a permis à 40 exposants de s'installer dans le pré à l'entrée du village.

LES RENDEZ-VOUS DE 2022 :

- ❖ Assemblée générale : vendredi **25 Février 2022** à 20h30 à la salle polyvalente.
- ❖ Concours de coinche : samedi **26 février** à partir de 14h à la salle polyvalente
- ❖ Fête du village : **25 et 26 Juin.**
- ❖ Concours de pétanque : date à définir
- ❖ Vide grenier : dimanche **11 septembre** lors du marché des Paysans du Coin

APPEL A BENEVOLES

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour renforcer notre équipe et pour continuer à offrir au village des animations. Si vous souhaitez nous rejoindre merci d'envoyer un mail à cannesflo@yahoo.fr ou de vous faire connaître auprès d'un membre du comité d'animation.

LES P'TITES MAINS DE SAINT-VIC'

Les P'tites Mains de Saint-Vic' ont repris leurs ateliers réguliers de couture mi-septembre, croisant les doigts pour que cette année soit meilleure que les deux précédentes : lors de la saison dernière, seulement un tiers des ateliers du mercredi soir a pu se dérouler. C'est donc un bilan en demi-teinte qui a été dressé lors de l'assemblée générale du 22 septembre et les projets se sont reportés sur 2021/2022 : stages pour débutants et enfants accompagnés, participation aux manifestations sur la commune (Téléthon, marché de Noël, ...).



Douze adhérentes fréquentent l'atelier de couture du mercredi soir, qui affiche donc complet.

Le 28 octobre, un premier stage couture avec Nathalie Moulin, animatrice régulière du mercredi, a permis aux jeunes participantes de réaliser un ensemble mitaines/tour de cou en laine polaire qui les a enthousiasmées.



D'ici l'arrivée des beaux jours, d'autres stages couture, toujours pour les jeunes accompagnés (à partir de 8 ans) et/ou débutants, sont programmés. Retenez déjà les prochaines dates : **mercredi 16 février** (vacances scolaires) et **samedi 12 mars 2022**.

Réservations et renseignements au 06 76 94 74 71.

Toujours dans le cadre de l'association, quelques ateliers « autour du papier » sont aussi organisés. Et cette année, la participation de l'association au Téléthon ne s'est pas résumée en une seule vente d'objets confectionnés, comme les autres années. Les adhérentes ont également proposé un atelier autour de la fabrication de petites décorations de Noël en papier.

DON DE SANG BENEVOLE

Toute l'année l'association se mobilise pour accroître les prélèvements sanguins. Vendredi 27 Août a eu lieu notre 2^{ème} collecte de l'année, ce sont **77 personnes** (63 en 2020 et 53 en 2019) qui se sont déplacées pour donner leur sang. L'EFS et l'amicale lancent un appel à vous tous qui êtes en bonne santé, rejoignez nous aux prochaines collectes !

Cette année encore, le loto n'a pas eu lieu. Malheureusement ce sont des moyens en moins pour financer la promotion du don du sang. Alors n'attendez plus : parlez en autour de vous, venez nous retrouver sur les collectes mobiles du secteur.

Prenez 1 heure de votre temps pour sauver 3 vies !
Partagez votre pouvoir de sauver des vies, donnez votre sang dès maintenant !
Quel plus beau geste que de donner son sang quand on est en bonne santé !

L'équipe de St Victor vous invite à la prochaine collecte qui aura lieu le :
Vendredi 6 Mai 2022 de 16h00 à 19h00 à la salle polyvalente.



UNION SPORTIVE SAINT-VICTOR-MALESCOURS

La saison 2021-2022 a débuté fin août et a ouvert une nouvelle belle page pour l'USSVM. En effet, il s'agit de la 1^{ère} saison sur les nouvelles installations de la Garne. L'ensemble des licenciés (féminines, masculins et vétérans) bénéficie désormais d'un complexe sportif qui permet la pratique du football dans d'excellentes conditions.

Les différentes équipes ont ainsi pu prendre petit à petit possession de ces nouveaux locaux, notamment au travers d'aménagements complémentaires réalisés par le club (rangements, mobilier...) venant en plus des investissements déjà réalisés par la commune.

Mais surtout, cette saison a vu le lancement d'une entente au niveau jeunes avec le club de St-Romain Lachalm. Une vingtaine d'enfants de St-Victor se sont inscrits au club, ce qui a permis d'engager au total 5 équipes dans différents niveaux : 2 en U7 ; 2 en U9 ; 1 en U10.

Les entraînements ont eu lieu sur le nouveau stade de St Victor jusqu'en novembre puis ensuite sur les installations de St-Romain, afin de permettre aux enfants de bénéficier du gymnase en cas de mauvais temps. Le retour à St-Victor se fera au printemps 2022, en alternance.

← Le groupe des « U6-U7 »

Les « U10 » →

Les entraînements sont assurés par une dizaine de bénévoles issus des 2 clubs. Depuis la reprise, de nombreux plateaux organisés soit à St-Victor soit dans des clubs voisins, ont permis à nos enfants de pouvoir se mesurer aux enfants des clubs alentour.

Le club tient d'ailleurs à remercier tous les bénévoles et les parents qui aident pour l'encadrement des jeunes et l'organisation des plateaux.



Du côté des féminines, la 1^{ère} phase de brassage s'est bien déroulée puisque l'équipe à 8, encadrée par Barthélémy Jurine, évolue désormais au plus haut niveau départemental. Même si le niveau est relevé, cette équipe jeune montre tous les week-ends son envie de progresser.

Les seniors, qui évoluent pour la 4^{ème} année consécutive en D3, sont bien partis pour assurer rapidement leur maintien. Le bon équilibre entre jeunes et anciens permet à la fois de performer et de maintenir la bonne ambiance qui caractérise notre club.

Les progrès les plus marquants sont à mettre au profit des vétérans qui ont enchaîné les bons résultats en amical et qui ont su garder cette dynamique sur leur début de championnat.

A ce jour, le club compte 86 licenciés : 9 dirigeants, 14 vétérans, 19 jeunes, 15 féminines, 28 seniors et 1 arbitre. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez le président Anthony Dupasquier pour plus de renseignements.

APEL ECOLE SAINT-JOSEPH

LA POTI'RANDO

A l'occasion du marché des producteurs des Paysans du Coin, le 10 octobre, nous avons repropose une journée randonnée pedestre et VTT qui a encore une fois été un véritable succès !

Et oui, près de 420 marcheurs et 230 vététistes se sont engagés sur l'un des 5 parcours balisés. A l'arrivée, la soupe de potimarron proposée par les organisatrices a été très appréciée !

Rendez-vous le 9 octobre 2022 !



MARCHÉ DE NOEL



Toujours en partenariat avec les Paysans du Coin, nous avons pu tenir un stand. Vous avez pu acheter ou récupérer votre sapin de Noël !!!

Les enfants, eux, ont pu déposer leur liste au Père Noël dans la boîte aux lettres que le Père Noël nous avait laissé !

VISITE DU PERE NOEL A L'ECOLE

Le vendredi 17 décembre après midi, les enfants ont pu rencontrer le Père Noël qui leur a distribué des cadeaux. Chaque classe a eu ses paquets ! et tous les enfants sont repartis avec leur fameux sachet de papillotes. Pour clôturer la journée, un goûter a été servi par les lutins de l'APEL...



CALENDRIER

Comme chaque année l'APEL a réalisé un calendrier avec tous les enfants de l'école, par mois de naissance. Cette année c'est sur le thème des métiers. Il est possible d'en acheter (5€) auprès de Sandrine, la directrice, ou auprès d'un membre de l'APEL.



Toutes ces manifestations permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires et équipements nécessaires pour le fonctionnement de l'école. Cette année encore l'APEL a décidé d'offrir les équipements de protection des enfants de l'école du CP au CM2, pour soulager le budget des familles en masques enfants.

Les parents désireux de rejoindre l'association peuvent se faire connaître lors de l'assemblée générale qui aura lieu courant janvier.

GROUPE SCRABBLE

Le groupe de scrabble de St Victor a repris ses rencontres hebdomadaires depuis le mois de juillet. Rendez-vous à toutes celles et tous ceux qui souhaitent participer à cette activité ludique et enrichissante tous les vendredis après-midi de 14h30 à 18h à la Salle OPAC (face au bar).

SAINT-VIC'TOUR CLUB

Cette année a été encore une année particulière, mais les « fous » de la petite reine ont tout de même pu user de leur passetemps favori. Les conditions nous ont souvent contraints à rouler en peloton restreint avec une météo plutôt capricieuse au cours du printemps mais le mauvais temps n'a pas eu raison de notre passion.



Au fil de la saison, grâce à leur pugnacité et leur vaillance, les cyclistes du club ont portés les couleurs du club sur de nombreuses routes et chemins de France qui les ont conduits au sommet du Ventoux, au Pays Basque, dans les Pyrénées orientales, en Savoie, en Corse...

Le samedi 18 septembre 2021, le club a pu organiser, la 9^{ème} édition de la ST Vic Tour. 132 participants sont venus affronter les 3 parcours proposés par l'organisation (15 km, 30 et 45 km). Le parcours de 30 Km a connu un succès remarquable avec 80 participants.

Les adhérents et leurs soutiens ont œuvré pour que la manifestation remporte un succès auprès des participants (balisage/débalisage, tenue des inscriptions, préparation du casse-croûte...). A leur retour les randonneurs ont pu recharger les batteries autour d'un casse-croûte proposé par le club. Les sourires étaient au rendez-vous.

Samedi 27 novembre 2021 a eu lieu l'assemblée générale. A cette occasion, une synthèse de l'année a été présentée et les échanges ont permis de construire la saison 2022.

Nous invitons tous les passionnés du vélo à nous rejoindre pour cette prochaine saison. Chacun est susceptible de trouver un intérêt, que ce soit en VTT, vélo route, VAE. La simplicité de notre organisation permet de lever de nombreuses contraintes : chaque fin de semaine, un ou plusieurs adhérent(s) propose(nt) une sortie par l'intermédiaire de la messagerie «WhatsApp» et chacun peut venir au point de rendez-vous pour partir s'oxygéner...



Comme chaque fin d'année, le club réalisera une sortie de fin de journée au cours de la semaine de la « trêve des confiseurs » : sortie ludique en VTT pour laquelle les adhérents se retrouveront équipés de leur lampion afin d'affronter la nuit sombre de Décembre.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Contact : David TOURON 06 85 23 66 53 ou Robert BARRALON 07 81 08 04 02

Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

LES PAYSANS DU COIN

Contrairement à la première partie de l'année toutes nos animations ont pu avoir lieu.

11 Juillet Les artisans nous ont rejoints pour étoffer notre marché.

8 et 22 Août

Cette année, sur le marché du mois d'août, vous avez pu retrouver tous vos producteurs. Seuls manquaient à l'appel les J.A. Et pour cause, une nouvelle date était prévue pour un grand évènement : la finale départementale de Labour.

En effet les Jeunes Agriculteurs ont décidé de l'organiser le dimanche 22 août, une fois les moissons terminées !



Alors nous avons tous déménagé à Montebello où un intervillage était proposé en parallèle du concours de labour.

Nous avons servi notre repas (salade composée, barboton, fromage, tarte aux pommes) à plus de 550 personnes.

12 Septembre

Tripes à 7h30 : les chasseurs étaient les premiers au rendez-vous !

Une soixantaine de personnes s'est déplacée pour déguster la tripe préparée par Le Petit Panier de Chazelles. En même temps, dans le pré avant la halle à l'entrée du village, le Comité d'Animation a organisé son vide-grenier annuel.



10 Octobre Poti'Rando organisée par l'APEL de l'école St Joseph de St Victor.

14 Novembre Zoom sur le producteur de confitures et de douceurs sucrées : Régis BILLAMBOZ. Vous avez peut-être dégusté ses crêpes à la confiture ou à la pâte à tartiner ...

12 Décembre Marché de Noël. Artisans et commerçants nous ont rejoints pour offrir à nos clients un vrai marché de Noël ! L'école tenait un stand pour la vente de sapins de Noël et, tradition oblige, le club de foot a servi « le vin chaud », sa spécialité.

Cette année les Paysans du Coin avaient décidé de renouveler leur carte de fidélité. Le tirage au sort a eu lieu à l'occasion de ce dernier marché de la saison. 5 clients se sont vu remettre un bon d'achat de 50€.

**Consommez local, consommez sous la halle,
Consommez bien, consommez Paysans du Coin !!!!**

L'ADMR est un acteur majeur du bien-être à domicile.

Cette association propose des services qui facilitent le quotidien à la maison, pour tout public. Elle développe des services de la naissance à la fin de vie. Le cœur de ses activités est l'aide à la vie quotidienne auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des familles.

Les personnes qui font appel aux services de l'ADMR peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes versées.

Si les intervenants à domicile sont salariés, l'association fonctionne aussi grâce à la présence indispensable de bénévoles. Avec écoute et disponibilité, ils interviennent auprès des demandeurs pour évaluer leurs besoins et apportent l'aide administrative et matérielle nécessaire pour répondre à leur demande.

L'antenne ADMR locale de Saint-Victor manque de bénévoles et lance un appel à toute personne désireuse de donner un peu de son temps pour rejoindre l'équipe en place.

N'hésitez pas à contacter Brigitte LAURENSEN, Présidente de l'association locale, au 06.77.56.18.9

GYM DYNAMIQUE



La gym a bien repris à la salle polyvalente tous les lundis de 20h00 à 21h00 avec pass sanitaire, dynamisme, musique, bonne humeur... et... équilibre !

Exceptionnellement pour cette saison, il est possible de s'inscrire en cours d'année.

Pour tous renseignements, contactez Isabelle Ponceau : 06 31 08 45 30

LIVRES AU VILLAGE

La bibliothèque « Livres au village » propose un grand choix d'ouvrages : CD, magazines, albums, bandes dessinées, romans... Quel que soit votre âge, votre style, vous trouverez les livres qu'il vous faut.

Actuellement 61 abonnés, sans compter l'école et le périscolaire, sont accueillis par Marie-Line, agent de la communauté de communes Loire Semène et les bénévoles de l'association.

Les horaires d'accueil au public ont été modifiés en septembre, il est donc nécessaire de les rappeler :



- Lundi : 16h00-18h30
- Mardi : 16h00-18h30
- Mercredi : 10h00-12h00 et 15h00-18h30
- Samedi : 10h00-11h30

OGEC

Organisme de Gestion de l'École Saint-Joseph

L'école Saint Joseph a besoin de votre générosité !



Notre établissement a un besoin crucial de se doter d'une infrastructure pérenne, performante, sûre et adaptée à l'accueil de tous. L'OGEC (Organisme de gestion de l'enseignement catholique), en coordination avec la direction de l'établissement, a donc décidé de réaliser des travaux, nécessaires à la sécurité des enfants à l'intérieur de l'établissement.

Les locaux sont vieillissants et nécessitent une remise à neuf ainsi qu'une meilleure isolation. Nous allons entièrement refaire le rez-de-chaussée et le deuxième étage. Les planchers sont aussi à consolider. Le coût total des travaux s'élève à 104 000€.

L'unique école de notre village, école privée si familiale et conviviale, a besoin de vous pour construire l'avenir !

Faites un don et bénéficiez de réductions d'impôt !

Nous vous remercions pour votre aide si précieuse.

Nous comptons sur vous !



CLASSES EN « 1 »

Ils ont eu 10, 30, 40 ou 60 ans en 2021 et ils se sont rassemblés, le 20 novembre, autour de trois des bébés nés dans l'année. Puis ils se sont rendus à la Sapinière, avec leurs familles, pour le traditionnel banquet des classes !



TELETHON 04 12 2021

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR





CENT ANS

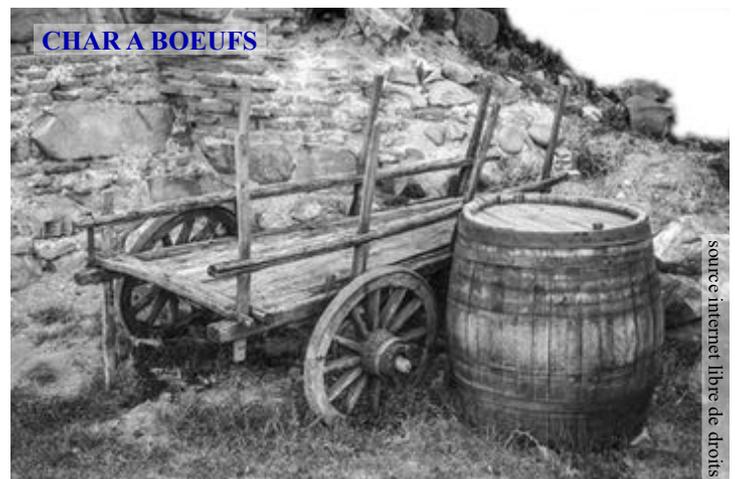
histoire de la route... au chemin de fer la construction du pont de Vial

Dans le précédent bulletin, nous vous avons parlé de la construction de la route de **Saint-Victor-Malescours** à la gare ferroviaire la plus proche, à savoir celle de Lichemialle ou gare de « *Saint-Pal-Saint-Romain* », puisque construite sur la limite des deux communes.

L'accès au chemin de fer était primordial pour le développement des communes traversées et limitrophes de part l'expédition de nos productions et surtout l'arrivée de nouveaux produits que nous n'avions pas sur place. Nous n'en citerons que quelques uns, à savoir : le carrelage, les parquets en chêne, le marbre ; matériaux qui entraient dans la construction de maisons dites « *huppées* ». L'arrivée de produits de consommation, aujourd'hui courants, tels que certains fruits et légumes ont changé les modes de consommation de nos aïeux. Avant l'arrivée du chemin de fer, bon nombre de nos villageois ne connaissaient pas les bananes, les abricots, les artichauts.

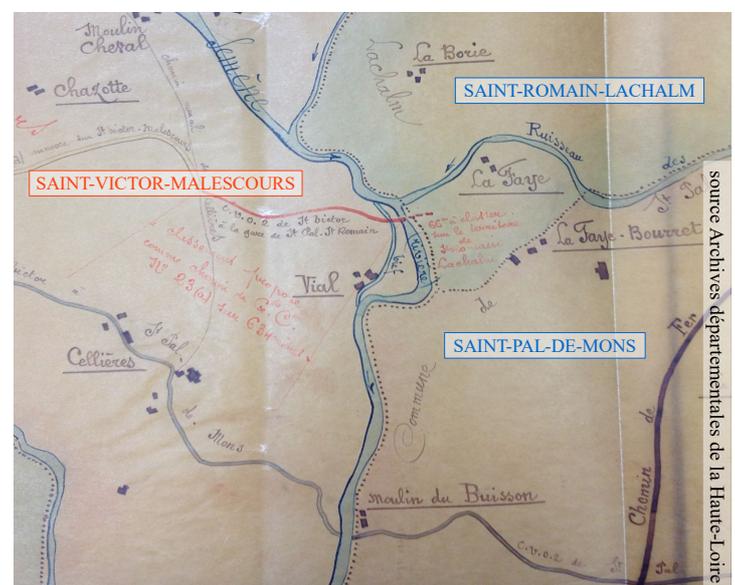
Un produit a vu sa consommation augmenter avec un coefficient à 2 voir 3 chiffres, c'est le vin. Il était difficilement transportable, avec un ou deux tonneaux sur un char à bœufs ou des contenants en peau à dos de mulet, qui mettaient plusieurs jours pour monter des régions productives, pays d'Annonay et vallée du Rhône. Avant l'arrivée du vin par grosses quantités et de façon se créé de nouveaux métiers comme par exemple : marchand de vin ou cabaretier. Plusieurs s'installent à Saint-Pal-de-Mons et à Saint-Romain-Lachalm. Pas loin d'une dizaine sont répertoriés à Saint-Didier-la-Séauve. Les cafetiers commencent, eux-aussi à se multiplier.

Mais, pour cela, il fallait créer un accès de Saint-Victor-Malescours à la gare. Ainsi fut décidé le premier tronçon de notre village au hameau de Vial (voir article du précédent bulletin municipal). Ci-contre, matérialisé en rouge, le tracé de la future route. On peut s'apercevoir qu'il est prévu, à ce moment-là qu'elle se termine juste après le passage du pont, au tout début de la commune de Saint-Romain-Lachalm. On aperçoit également le tracé de la voie ferrée, alors, existante.



CHAR A BOEUF

source: internet/ libre de droits

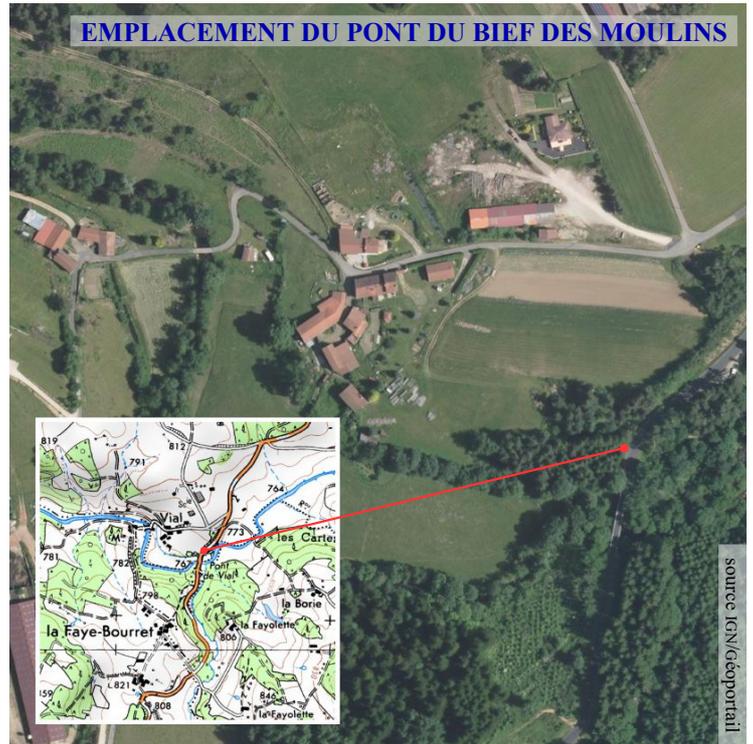


source Archives départementales de la Haute-Loire

À Vial, un obstacle se dressait en travers du tracé :

Nous allons vous conter une histoire bien particulière : celle du **pont de Vial**. Sa construction fut adjugée à l'entreprise **Viallard**. Son emplacement correspond à celui d'un ancien gué. En effet, à l'époque, nos anciens empruntaient ce cheminement pour franchir la rivière. Un chemin descendait de Cellière, partait sur Vial et après une bonne pente continuait en direction de **La Carte**. A droite, en pied de talus, qu'il longeait, le chemin traversait le bief d'aménée d'eau au **moulin de Vial** (côté Saint-Victor-Malescours). Par un petit ponceau, encore visible et partiellement écroulé, devenu ensuite un gué on pouvait traverser la rivière et monter sur La Faye.

En fait de pont, à cet endroit, il fallut en faire deux : un pour le bief des moulins et l'autre pour la rivière.



EXTRAIT DU DESCRIPTIF DES TRAVAUX
DU PONCEAU DU BIEF DES MOULINS

N°3 - Ponceau de 2^m 50 d'ouverture à construire sur le bief du moulin Vial, profil 1511.

Le ponceau sera construit sur le bief du moulin Vial au profil 1511. Il sera établi dans un alignement droit normalement à l'axe de l'ouvrage tracé. Un chemin et le bief sera dérivés sous l'ouvrage, de 1^m 25 vers la rive droite, avec raccordement à l'amont et à l'aval. La berge de rive gauche de la dérivation sera protégée par des eurochemises à l'amont et à l'aval.

Le ponceau aura une seule arche de 2^m 50 d'ouverture en plein centre.

La largeur entre les têtes sera de 3^m 76 se décomposant comme il suit :

<i>Voie charretière</i>	<i>2,40</i>
<i>2 plinthes formant trottoirs de 0,65 chacune</i>	<i>1,30</i>
<i>2 garde-corps de 0,03 chacune</i>	<i>0,06</i>
<i>Total pareil</i>	<i>3,76</i>

Le ponceau sera entièrement fondé sur un massif de béton de 1^m 00 d'épaisseur reposant sur le glavier.

Les épaissements seront faits en rigie.

Le radier régnera sur toute la longueur de l'ouvrage. Il aura une épaisseur de 1^m 00 y compris une concavité de 0,10 - Des seuils de 0,60 de largeur et 0,30 d'épaisseur seront placés aux extrémités amont et aval du radier.

Les culées seront en retrait de 0,25 sur les socles des fondations. Elles seront verticales à l'avant et avec puit de 1/10 à l'arrière. Elles auront une hauteur de 2^m 50, une largeur de 3^m 76 en sa base comme épaisseur : 1^m 25 à la base et 1^m 10 au niveau des naissances. En face amont et aval des culées seront verticales et tracées en ligne droite parallèlement à l'axe longitudinal du ponceau.

Les angles devront alternativement 0,25 et 0,40 suivant le parement intérieur des culées avec 0,40 et 0,25 de la plan des têtes. Ils auront 0^m 208 de hauteur ou épaisseur et seront saillies de 0,03 sur le parement des têtes.

Emplacement des arches, système de route, largeur du ponceau, de la voie charretière et des trottoirs.

Fondations

Epaissements

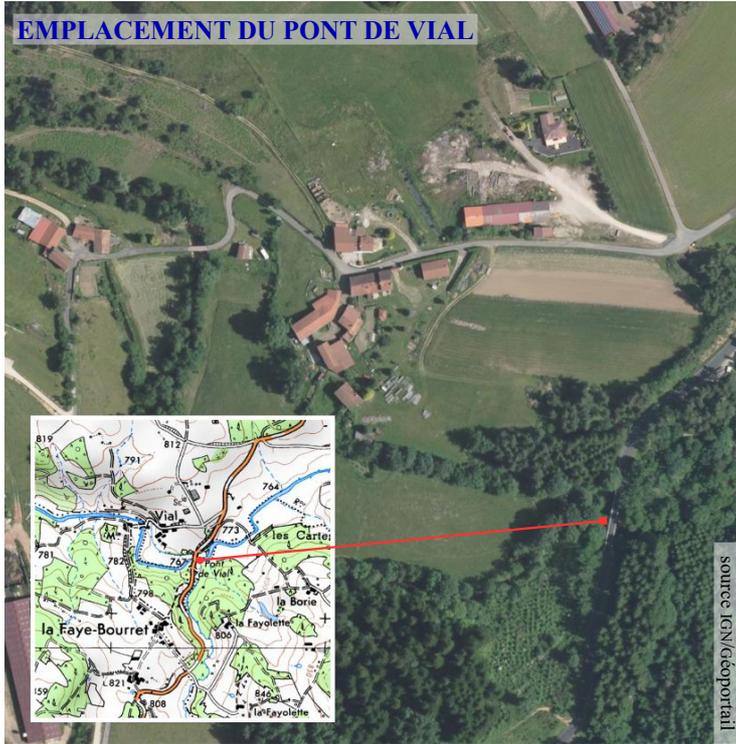
Radier.

Culées, formes dimensionnées.

Angles des culées.

la rivière Semène ?!

Les travaux, dans un premier temps, consistèrent à faire des terrassements, décaper la couche friable pour l'emplacement des murs et des portés de voûtes, creuser des tranchées de plusieurs mètres de profondeur. L'eau envahissait les fouilles. Deux pompes, actionnées par des hommes, étaient nécessaires pour vider au fur et à mesure de la construction. La plupart des pierres provenaient de carrières, ouvertes à proximité, spécifiquement pour le chantier. Ces pierres étaient acheminées, par les paysans, avec leurs attelages. Pour les voûtes, l'entreprise édifia une charpente en arrondi. Les bois étaient fournis par la scierie Brunon de Lichemialle et les poutres, assemblées entre elles, étaient toutes chevillées. Toutefois les pierres (gros blocs) qui maintiennent la barrière ne sont pas de la région.



EXTRAIT DU DESCRIPTIF DES TRAVAUX
DU PONT DE VIAL

N° 11. Pont de 16^m 00 d'ouverture à construire sur la rivière de la Semène, au profil 158.

Le pont sera construit à 30 mètres en aval du confluent du ruisseau des Crozes. Il sera établi dans un alignement droit.

Le pont aura une seule arche de 16^m 00 d'ouverture, en arc de cercle surbaissé au nombre et au centre des arcs, système cinquième.

La largeur entre les têtes sera de 3^m 46 se décomposant comme il suit :

Voie charretière	2,40
2 plinthes formant trottoirs de 0,65 chacune	1,30
2 gausse corps de 0,03 chacune	0,06
Total pareil	3,76

Le pont sera entièrement fondé sur le rocher sauf les murs en retour de rive droite qui seront assis sur un massif de béton de 1^m 00 d'épaisseur reposant sur le gravier. Ses épaisseurs seront faites en règle.

Les culées seront en retraite de 0,25 sur les socles des fondations. Elles seront verticales à l'avant et avec fruit de 1/10 à l'arrière.

La culée de rive droite aura une hauteur de 2^m 30 à l'avant et de 3^m 46 à l'arrière, une épaisseur de 4,87 à la base et de 4,60 au niveau des naissances et une largeur de 3,46 mesurée suivant le parement parallèle à l'axe de la rivière. La même largeur de 3,46 existera sur une longueur de 1^m 31 prise normalement à cette direction. Ses faces amont et aval de cette culée, prolongées par les murs en retour seront verticales et tracées suivant un arc de cercle de 13,96 de rayon et de 3^m 60 de développement, tangent à la partie droite de 1^m 31 de longueur.

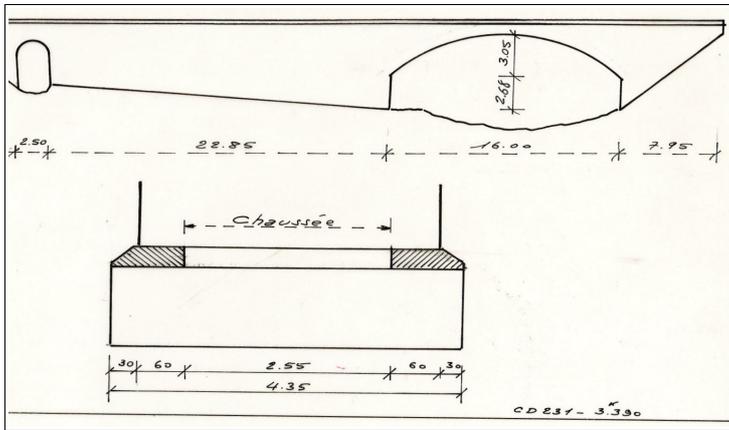
Les angles seront alternativement 0,60 et 0,30 suivant le parement intérieur des culées avec 0,30 et 0,60 dans le plan des têtes. Ils auront 0,40 de hauteur sur épaisseur et seront taillés de 0,05 sur le plan du tête.

La voûte, en arc de cercle surbaissé au cinquième, aura une flèche de 3^m 20 et tracée d'intrados pour une ouverture de 16^m 00. L'arc de cercle d'intrados sera décrit avec un rayon de 11^m 60 et celui d'extrados avec un rayon de 14^m 71. La voûte aura 0,85 d'épaisseur à la clef et 1^m 40 aux naissances, non compris une épaisseur supplémentaire de 0,10 de retombe, chaque, pour l'accordement avec les culées.

source Archives départementales de la Haute-Loire

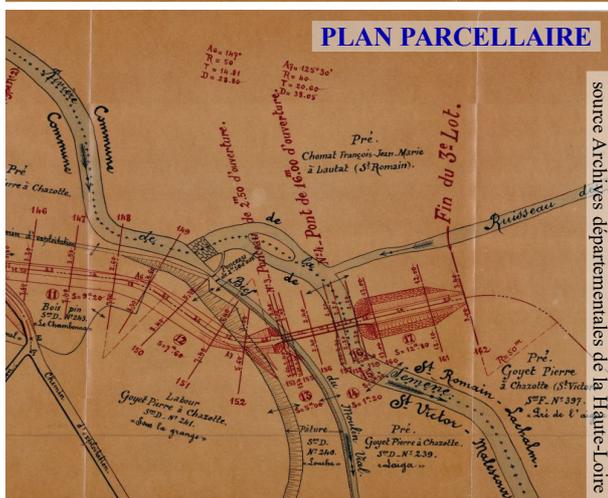
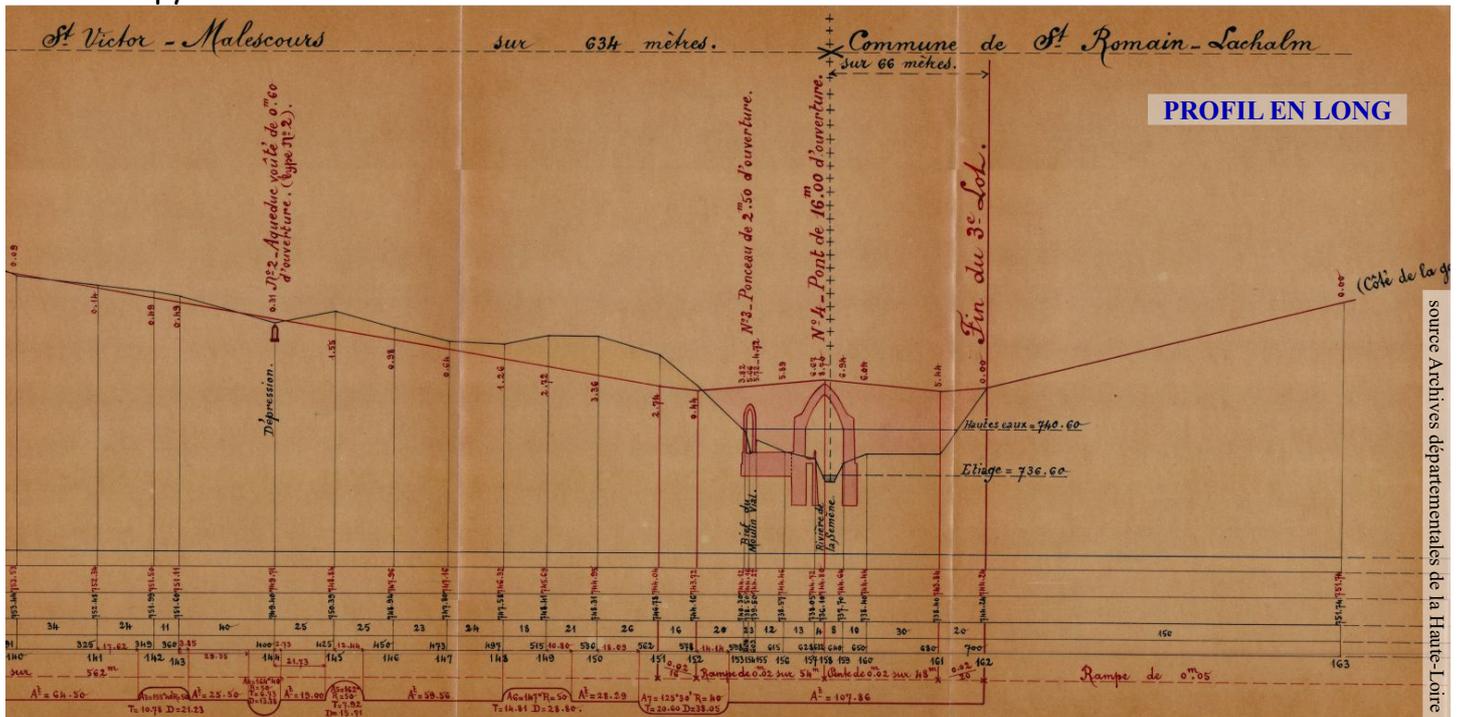
Les travaux ont duré une bonne année avec plusieurs dizaines de personnes. Une fois le chantier pratiquement terminé,

un dimanche de 1922, le pont se partagea en deux dans le sens de la longueur et la partie ouest du pont et de la voirie s'écroula dans la rivière Semène.



La charpente qui avait servie à monter l'édifice avait été, à la fin des travaux, récupérée par la scierie Brunon pour couvrir la parqueterie Brunon. Il fallut donc en scier une autre. C'est pour cela qu'après la reconstruction de chaque côté des murs il y a des éperons de soutènement et que la voûte est cerclée de ferraille et « billée » avec des tirants et de gros boulons côté Saint-Victor-Malescours. En face, côté

Saint-Romain-Lachalm, pour soutenir la culée de la voûte, furent construits des contreforts en forme de pyramide arrondie.

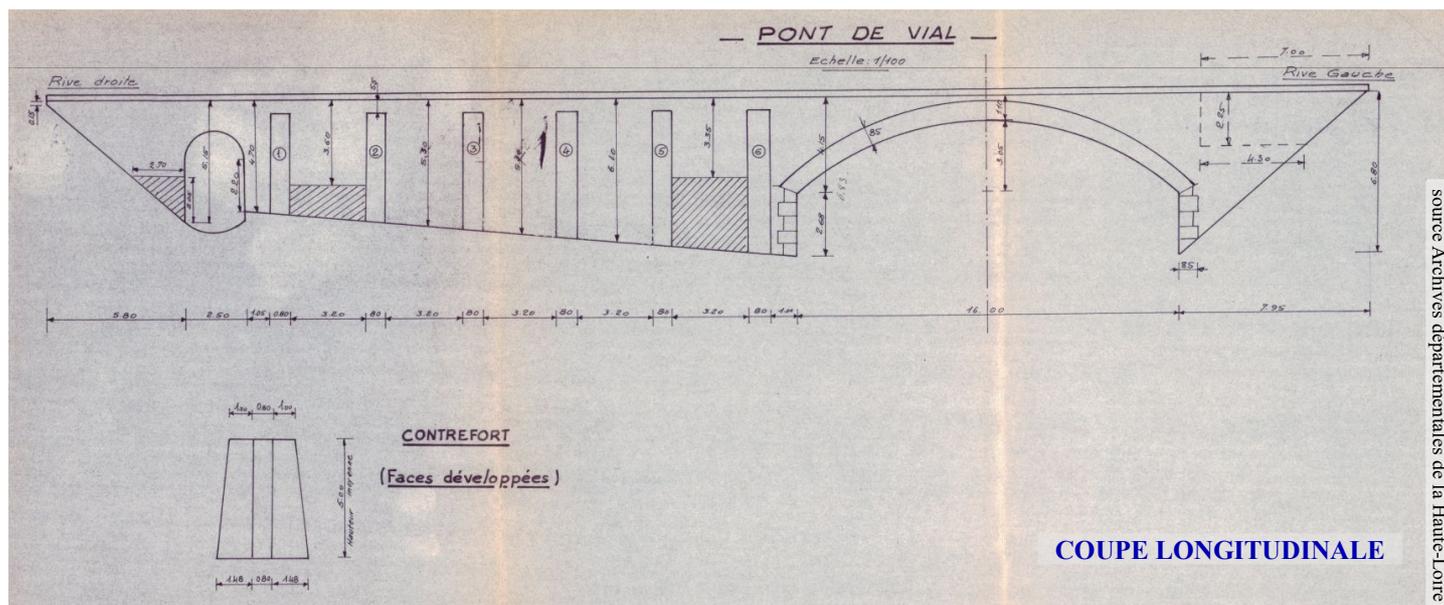


Les travaux étaient pourtant suivis par un responsable des Ponts et Chaussées, Monsieur BEAL. Avec son épouse, ils logeaient, pendant la durée du chantier, à Vial (anciennement chez Marius DIGONNET). Le ciment arrivait par train et, à Lichemialle, plusieurs bâtiments ont profité de la construction du pont.

Une fois le pont fini, la route s'arrêtait au premier virage et un chemin montait sur La Faye (toujours visible).

LE PONT DE VIAL EN QUELQUES CHIFFRES

Dimensions <i>en mètres</i>	Longueur	55,10	Ouverture	16,00	Culée rive droite	de 2.30 à 3.76
	Largeur	4.35	Flèche	3.20	Culée rive gauche	7.95
	Hauteur	6.80			Garde corps	0.90
Matériaux & Main d'œuvre <i>prix en anciens francs</i>	Maçonnerie de béton pour le massif de fondations des murs en retour rive droite					2 288.20
	Maçonnerie de moellons têtues pour le parement intérieur des culées ou pied-droit					7 163.08
	Maçonnerie de pierres de taille pour les socles, les angles des culées, les sommiers, les plinthes ainsi que les seuils du radier et le parapet du mur de soutènement du passage Goyet					14 447.43
	Charpente provisoire pour cintres					8 023.67
	Fers pour cintres					1 063.75
	Fer forgés pour garde-corps					6 699.00
	Fouilles pour fondations					3 153.24



Définition : La rive droite d'un cours d'eau complète la rive gauche. La rive droite est celle que l'on trouve à main droite quand on regarde dans le sens du courant descendant de l'amont vers l'aval d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau, d'un torrent ... La bande de terre sur la rive droite d'un cours d'eau hérite aussi de ce nom, tout comme un affluent qui parvient à un cours d'eau sur sa droite par rapport au sens du courant descendant ; il est alors un affluent de rive droite.

PROVENANCE DES MATERIAUX

Sable granitique	pour matière d'agrégation pavage et maçonnerie	Vaine « Grand Garret » Saint-Victor-Malescours (43)
Pierres granitiques cassées	pour empierrement et pour béton	Vaine « Grand Garret » Saint-Victor-Malescours (43)
Moellons étêtés	pour pavage	Vaine « Champignie » Saint-Didier-La-Séauve (43)
Moellons ordinaires et moellons bruts	pour enrochements	Carrière des «Moulières» Lapte (43)
Moellons têtus		Usine du «Teil» Le Teil (07)
Moellons piqués et pierres de taille		Forêt de « Bramard » Saint-Just-Malmont (43) Saint-Didier-la-Séauve (43) Saint-Victor-Malescours (43)
Chaux hydraulique		
Bois	pour cintres	



1 - Détail des cintres en fer
 2 - Côté Saint-Romain-Lachalm
 3 - Côté Saint-Victor-Malescours
 4 - En direction de Lichemialle
 5 - Façade côté Saint-Romain-Lachalm

collection de l'association

Le dernier tronçon de la route, du pont de Vial à Lichemialle attendra sa construction pendant 10 ans (1930-1932). Il fera l'objet de notre prochain article dans le bulletin municipal.

Pour l'anecdote, le chantier du pont était un événement et les dimanches, les promeneurs et curieux étaient nombreux à en profiter pour le visiter. Un autochtone, en s'approchant un peu trop près des fouilles, remplies d'eau - apparemment, quelques « canons » lui ayant fait perdre l'équilibre et la notion de profondeur - glissa et tomba dans l'eau. Notre Monsieur B. ne dû son salut, qu'aux autres visiteurs qui, en faisant la chaîne, le tirèrent de ce mauvais pas. Les anciens racontaient que ce bain froid lui avait rendu ses esprits et rafraîchi les idées.

Le pont de Vial, au cours du siècle dernier, surtout des années 50 aux années 70, a été le lieu de rencontre des adolescents et jeunes du village et des villages alentours. En effet, ils leur plaisaient de venir se baigner sous son arche, endroit où la rivière était la plus profonde. C'était, aussi, l'occasion d'un mélange des genres, entre villageois et villégiateurs, Beaucoup de couples se sont formés et malheureusement ont enclenché l'émigration d'une partie de la population vers les villes, mais... Certains d'entre-eux sont revenus, soit pour s'y installer définitivement soit, comme leur parents, en villégiature.

« Les hommes construisent trop de murs
 et pas assez de ponts »

Isaac Newton

Astronome, Mathématicien, Physicien, Scientifique (1642 - 1727)

« La vie mettra des pierres sur ta route.
 À toi de décider d'en faire des murs ou
 des ponts »

Coluche

Artiste comique, Acteur (1944- 1986)

Les Amis de Saint-Victor-Malescours

Dans un prochain bulletin municipal nous étudierons le 3^{ème} et dernier volet de la route avec le lot 4 de Vial à Lichemialle.

Un grand merci à **Marie-Hélène** et **Jean-Pierre** pour la collecte des informations aux Archives départementales et à **Jean-Pierre, Raymond** et **Régis** pour leur mémoire qui nous est si précieuse. Sans eux nous ne pourrions composer de tels articles.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

DEUXIEME SEMESTRE 2021

(calendrier donné à titre indicatif, sous réserve des conditions sanitaires)

Dimanche 9 janvier	Cérémonie des Vœux
Samedi 5 février	Coinche de l'USSVM
Samedi 26 février	Coinche du Comité d'Animation
Dimanche 10 avril	Marché des Paysans du Coin
Vendredi 6 mai	Don du sang
Dimanche 8 mai	Marché des Paysans du Coin
Samedi 4 juin	Soirée Banda des Galoys
Dimanche 12 juin	Marché des Paysans du Coin
Samedi 25 juin Dimanche 26 juin	VOGUE

ETAT - CIVIL

NAISSANCES

- | | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|
| • 17 septembre 2021 | CHAPELON Nicola | place de l'Eglise |
| • 03 octobre 2021 | DELEAGE Maëlie | impasse le Cerisier |
| • 28 octobre 2021 | SOUVIGNET Léon | route de Cellières |

MARIAGES

- | | |
|--------------------|-----------------------------------|
| • 24 juillet 2021 | Lucile GENEVRIER / Arnaud BOURET |
| • 21 août 2021 | Léa SEIGNE / Loïc AOMAR |
| • 30 octobre 2021 | Odile CHABANEL / François BÉCHAUD |
| • 20 novembre 2021 | Karen GARNIER / Fabien BLASCHKE |

DECES

- | | | |
|--------------------|-----------------|--------------------|
| • 24 juillet 2021 | RIOCREUX Timoté | route de Cellières |
| • 09 décembre 2021 | MORO Jean | route de la Mure |

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi :

- de 9 heures à 12 heures
- de 14 heures à 17 heures, sauf les mercredis après-midi

☎ 04 71 61 05 09

✉ mairie@saint-victor-malescours.fr

<https://www.saint-victor-malescours.fr>